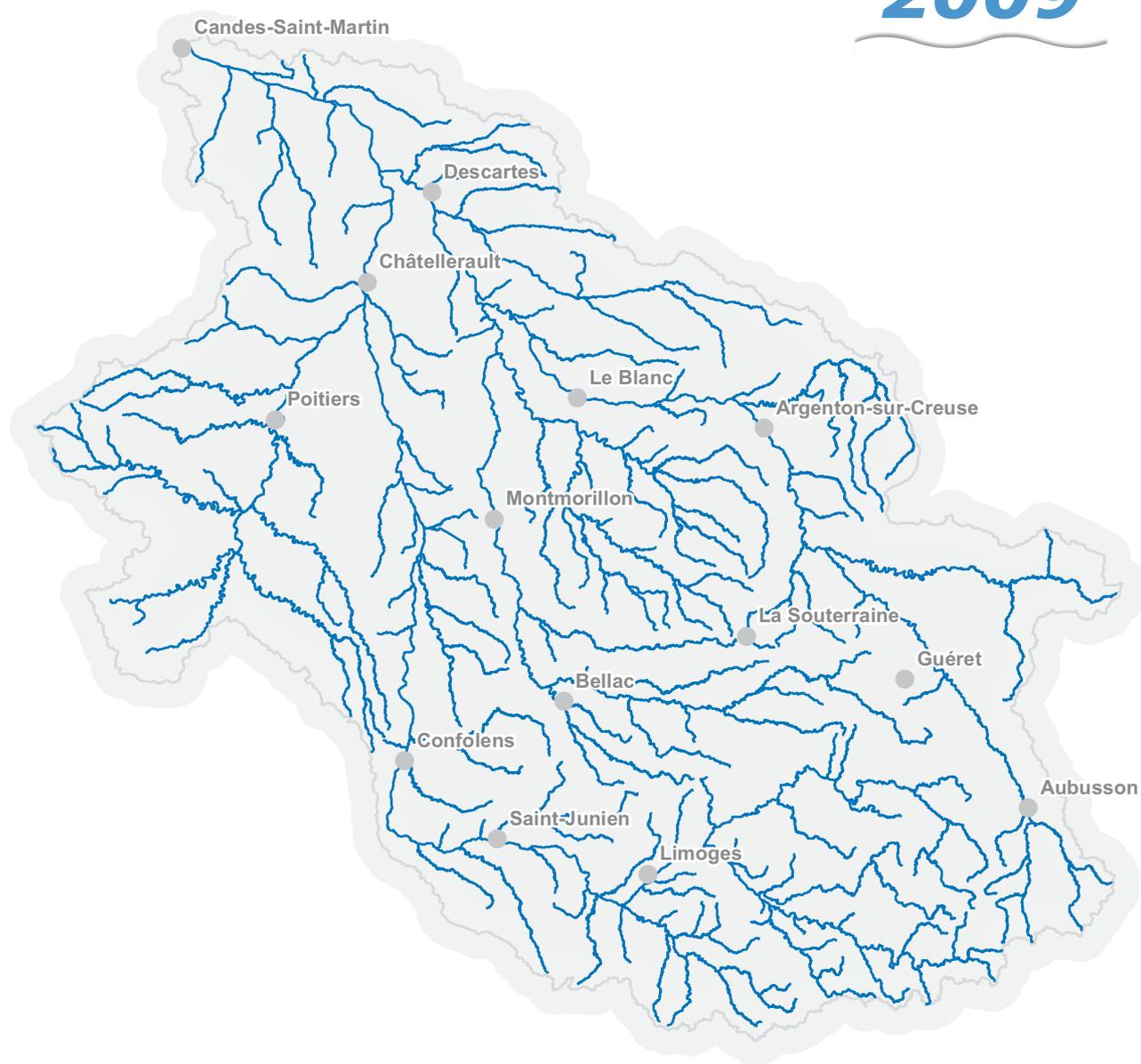


Le Tableau de Bord du Bassin de la Vienne

2009



Le Tableau de Bord du Bassin de la Vienne - 2009 -

Suite à l'approbation du SAGE Vienne le 1^{er} juin 2006, la CLE a décidé de mettre en place un tableau de bord du SAGE afin d'assurer un suivi efficace de sa mise en œuvre. L'EPTB Vienne, structure porteuse du SAGE Vienne depuis fin 2007, a souhaité étendre quelques indicateurs du tableau de bord du SAGE Vienne à l'intégralité du bassin de la Vienne afin de bénéficier d'une vision d'ensemble de l'état des cours d'eau, des eaux souterraines et des milieux aquatiques du bassin.

Ainsi, ce premier tableau de bord du bassin de la Vienne, qui concerne l'année 2009, compte 35 indicateurs qui décrivent et caractérisent les usages de l'eau; les eaux de surface, les eaux souterraines, ainsi que les milieux aquatiques et les procédures de gestion de l'eau.

Globalement, la situation environnementale du bassin de la Vienne est contrastée. L'état des masses d'eau sur le bassin atteste d'un état général moyen avec 68 % des masses d'eau classées en risque de non atteinte du bon état. Les paramètres déclassants sont principalement la morphologie et l'hydrologie, ainsi que les pesticides et les nitrates.

La qualité des eaux de surface est marquée par la présence de nitrates dans le bassin du Clain, mais également par une dégradation par les matières organiques oxydables sur la Creuse et la Vienne médiane. La qualité des eaux souterraines, dont les principales réserves sont situées en Poitou-Charentes, est dégradée par les nitrates, quelques stations présentent des valeurs supérieures à 50 mg/L et par les pesticides qui dépassent les normes de 0,01 mg/L sur certaines stations.

En ce qui concerne l'hydrologie, les débits mesurés sont parfois faible par rapport aux débits statistiques de référence notamment sur l'Envigne ou le Taurion. Les niveaux des nappes souterraines présentent globalement une diminution entre 2008 et 2009.

Au sujet des milieux aquatiques, les notes IBGN et IPR sont hétérogènes sur l'ensemble du bassin.

Néanmoins pour pallier ces difficultés et pour atteindre les objectifs fixés par la DCE, de nombreux programmes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sont mis en place sur le bassin.

Etablissement Public du Bassin de la Vienne
3 place du 11 novembre
87220 FEYTIAT
Tél. : 05.55.06.39.42 - Fax. : 05.55.30.17.55
www.eptb-vienne.fr

SOMMAIRE

Usages

U1. Généralités.....	5
U1.1. Carte de densité de la population.....	5
U1.2. Carte de l'aire urbanisée, industrialisée et agricole.....	6
U2. Qualité des eaux.....	7
U2.1. Carte de l'utilisation des sols pour l'agriculture.....	7
U2.2. Carte de qualité des eaux de baignade.....	8
U2.3. Carte des activités industrielles.....	12
U2.4. Carte des rejets domestiques (stations d'épuration).....	14
U2.5. Carte des rejets industriels et d'épuration.....	16
U2.6. Carte des activités touristiques sur le bassin de la Vienne.....	22
U3. Quantité d'eau.....	23
U3.1. Carte et tableaux des prélèvements en eaux de surface et souterraines (AEP, Irrigation, Industrie).....	23
U4. Écologie et Biodiversité.....	30
U4.1. Ouvrages transversaux.....	30
U4.2. Carte de recensement des étangs.....	32

Eaux de surface

ESurf1. Généralités.....	34
ESurf1.1. Cartes des masses d'eau.....	34
ESurf2. Pollutions.....	44
ESurf2.1. Carte des matières azotées et % de points par classe de qualité.....	44
ESurf2.2. Carte des nitrates et % de points par classe de qualité.....	45
ESurf2.3. Carte des matières phosphorées et % de points par classe de qualité.....	46
ESurf2.4. Carte des matières organiques oxydables et % de points par classe de qualité.....	47
ESurf3. Quantité.....	49
ESurf3.1. Carte et tableaux des débits aux points de relevés (débit d'étiage, de crue, débit réservé).....	49
ESurf3.2. Carte des cours d'eau taris.....	52
ESurf4. Écologie et biodiversité.....	57
ESurf4.1. Carte de qualité des peuplements de poissons par l'Indice Poisson Rivière (IPR) et/ou % de points par classe de qualité.....	57
ESurf4.2. Carte de qualité hydrobiologique (IBG) et/ou % de points par classe de qualité.....	58

Eaux souterraines

ESout.1. Généralités.....	60
ESout.1.1. Carte des aquifères.....	60
ESout.1.2. Cartes des masses d'eau.....	62
ESout.2. Pollutions.....	69
ESout.2.1. Carte ou tableau des nitrates dans les captages AEP (zones amont et médiane) et nappes souterraines (zone aval).....	69
ESout.2.2. Carte ou tableau des pesticides dans les captages AEP et nappes souterraines.....	77
ESout.3. Quantité.....	81
ESout.3.1. Graphiques d'évolution piézométrique des nappes souterraines.....	81

Milieux

M1. Généralités.....	86
M1.1. Carte des milieux naturels.....	86
M2. Écologie et Biodiversité.....	87
M2.1. Remontée des migrateurs.....	87
M2.2. Carte des espèces animales envahissantes.....	90
M2.3. Carte des plantes invasives.....	92
M2.4. Carte et tableau de caractérisation des zones humides et/ou % du bassin couvert par une zone humide aménagée.....	94
M2.5. Carte de dégradation des zones humides.....	97

Zonages, programmes et structures de gestion de l'eau

GE1. Carte des zones de rejets réglementés (zones sensible et vulnérable)....	99
GE2. Carte des procédures de prévention des risques d'inondation.....	100
GE3. Carte des programmes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. .	102
GE4. Carte des structures et compétences transférées.....	104

USAGES



Limoges (© EPTB Vienne)



Pâturage (© EPTB Vienne)



Canoë-kayak (© EPTB Vienne)



Irrigation (© EPTB Vienne)

U1. Généralités

U1.1. Carte de densité de la population

✓ Commentaire général :

Les recensements de l'INSEE permettent de connaître la population totale du bassin de la Vienne par commune et ainsi, d'identifier les zones de pression humaine ou les zones les moins peuplées du bassin de la Vienne.

✓ Base de données ou structure en charge : INSEE

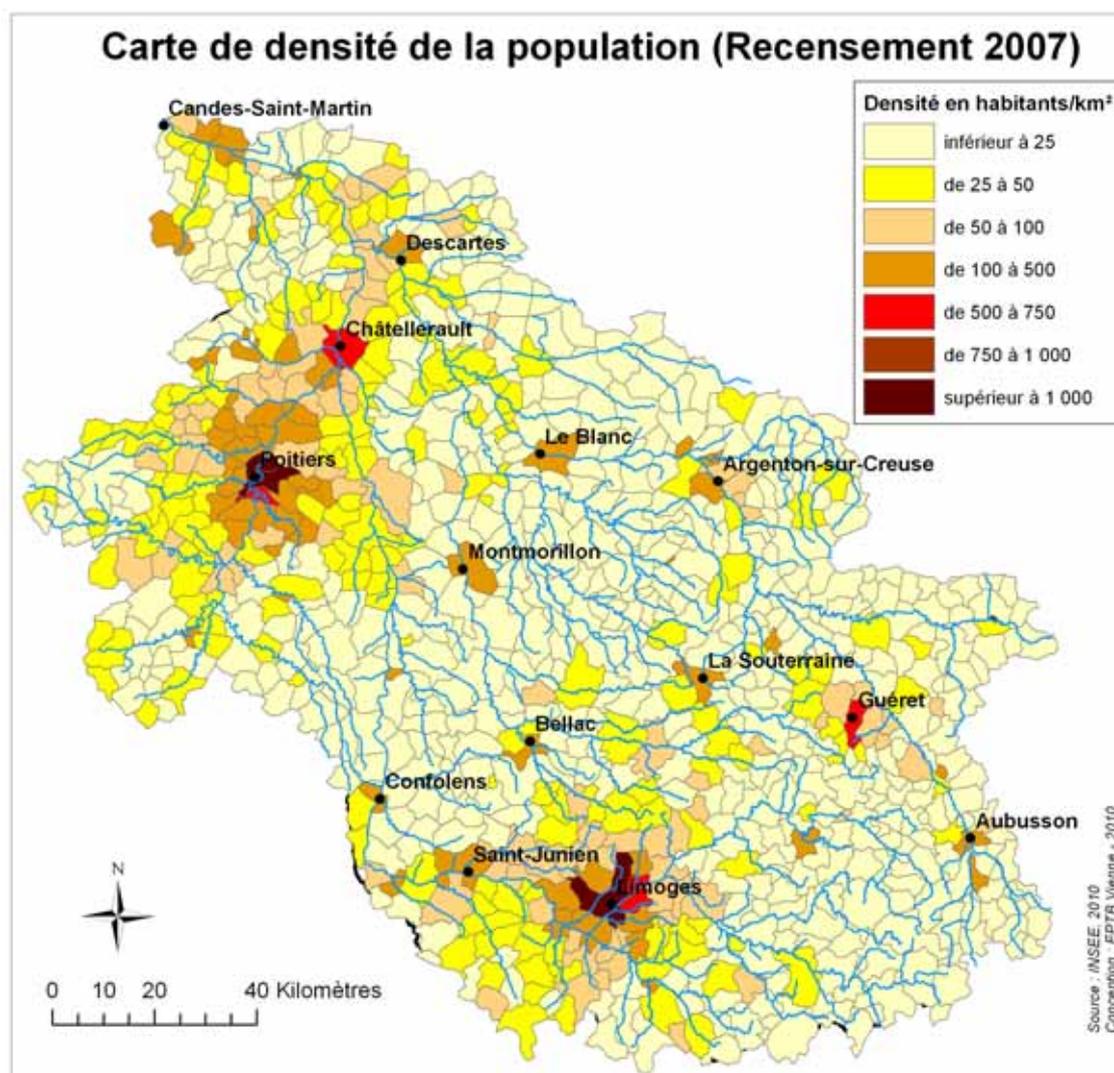
✓ Caractéristiques du bassin :

En 2007, le bassin de la Vienne compte 1 047 579 habitants répartis sur 856 communes, avec une densité moyenne de 50 habitants/km².

La population est fortement concentrée autour des pôles de Limoges, Poitiers, Châtelleraut et dans une moindre mesure Guéret, et les communes sont globalement de taille modeste :

- 77 % des communes comptent moins de 1 000 habitants ;
- 14 % ont de 1 000 à 2 000 habitants ;
- 8 % ont de 2 000 à 7 000 habitants ;
- seules 8 communes ont de 7 000 à 10 000 habitants ;
- seules 6 communes comptent plus de 10 000 habitants.

Par ailleurs, 687 communes ont une densité inférieure à la densité moyenne du bassin. Parmi elles, 104 communes présentent une densité inférieure à 10 habitants/km².



U1. Généralités

U1.2. Carte de l'aire urbanisée, industrialisée et agricole

✓ Commentaire général :

Cette carte est réalisée à partir de CORINE Land Cover. Il s'agit d'une base de données géographiques issue d'un programme européen et réalisée par interprétation d'images satellitaires. Ce référentiel permet ainsi la description de l'occupation du sol à moyenne échelle à travers une nomenclature standard hiérarchisée.

5 grands types d'occupation du sol sont ainsi différenciés :

- territoires artificialisés,
- territoires agricoles,
- forêts et milieux semi-naturels,
- zones humides,
- surfaces en eau.

✓ Base de données ou structure en charge : Corine Land Cover.

✓ Caractéristiques du bassin :

L'occupation du sol traduit bien l'influence de la géologie, des reliefs et du climat :

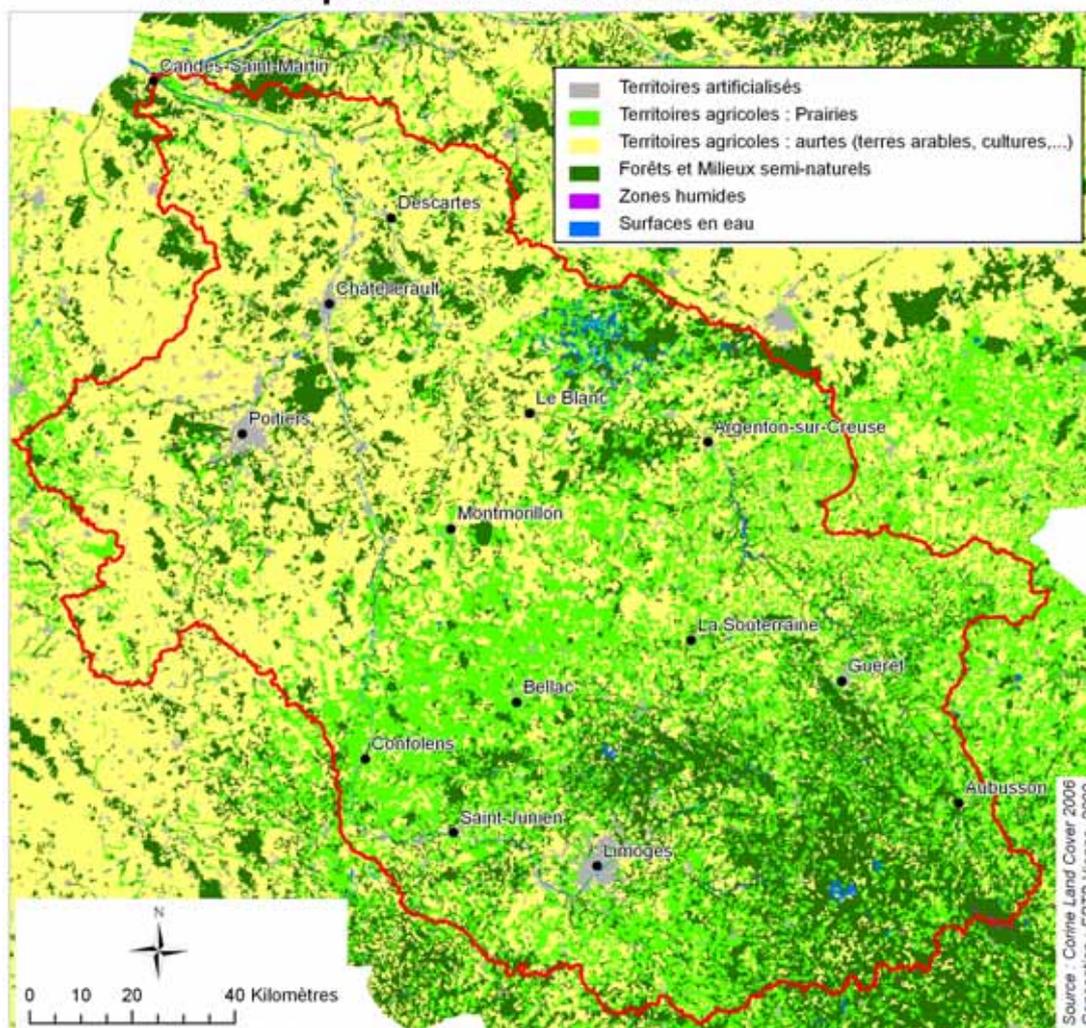
- le bassin amont est marqué par le développement des forêts et la présence de milieux semi-naturels. La part importante des forêts de conifères rappelle la présence humaine alors que l'extension urbaine et industrielle est absente ;

- le bassin médian est caractérisé par la présence de pressions urbaine et industrielle plus importantes.

Les forêts, majoritaires à l'amont, laissent la place aux terres arables, aux prairies et aux cultures (territoires agricoles majoritaires).

- le bassin aval voit réapparaître les forêts entrecoupées d'une majorité de parcelles cultivées. Les zones urbaines sont peu développées et concentrées au niveau de la vallée et des agglomérations de Châtelleraut et Poitiers.

8.2 Occupation du sol du bassin de la Vienne



U2. Qualité des eaux

U2.1. Carte de l'utilisation des sols pour l'agriculture

✓ **Commentaire général :**

Cette carte est réalisée à partir de CORINE Land Cover. Il s'agit d'une base de données géographiques issue d'un programme européen et réalisée par interprétation d'images satellitaires. Ce référentiel permet ainsi la description de l'occupation du sol à moyenne échelle à travers une nomenclature standard hiérarchisée.

✓ **Base de données ou structure en charge : Corine Land-Cover**

✓ **Caractéristiques du bassin :**

Le bassin amont de la Vienne est un territoire d'élevage dominé par les cultures fourragères destinées à l'alimentation du bétail.

Le bassin médian est caractérisé par la part importante de prairies qui correspondent aux espaces où domine l'élevage ovin.

Les céréales sont particulièrement présentes en Vienne aval. Les intrants (amendements et autres produits phytosanitaires) sont associés à ce type de production. Une corrélation est établie avec la pollution par les nitrates et les pesticides sur les eaux souterraines et superficielles.



U2. Qualité des eaux

U2.2. Carte de qualité des eaux de baignade

✓ Commentaire général :

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade vise à assurer la protection sanitaire des baigneurs, et mobilise les ingénieurs et techniciens sanitaires des ARS (Agence régionale de Santé) plus particulièrement durant la période estivale.

Les prélèvements d'eau sont généralement réalisés par les agents des services santé-environnement des ARS. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés au titre du contrôle sanitaire des eaux par le ministère chargé de la Santé. Les méthodes d'analyses sont normalisées et deux catégories d'indicateurs sont utilisés pour mesurer la qualité des eaux de baignade : des paramètres microbiologiques (coliformes totaux ; coliformes fécaux ou *Escherichia coli* ; les streptocoques fécaux ou entérocoques intestinaux) et des paramètres physico-chimiques (mousses ; phénols ; huiles minérales ; couleur ; résidus goudronneux et matières flottantes ; transparence). En fonction des circonstances de terrain, d'autres paramètres peuvent être mesurés : cyanobactéries et algues toxiques, pH, nitrates, phosphates, chlorophylle, micro-polluants...

✓ Base de données ou structure en charge : ARS (I-SISE-Baignade)

<http://baignades.sante.gouv.fr/>

✓ Caractéristiques du bassin :

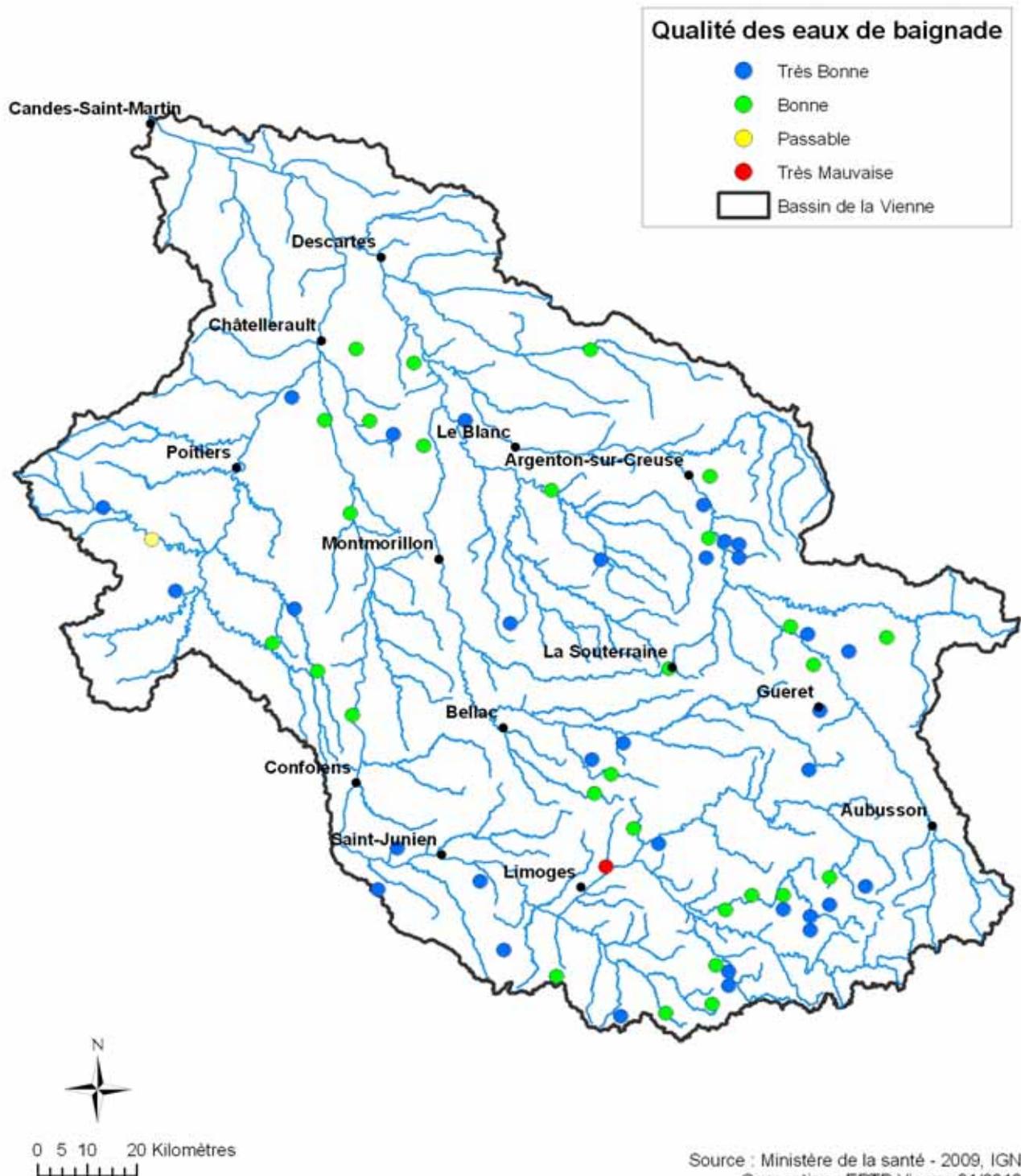
En 2008, le contrôle sanitaire concerne 62 sites de baignade (étangs, rivières, barrages) sur le bassin de la Vienne .

- 32 ont été classés en très bonne qualité ;
- 28 en bonne qualité ;
- 1 en qualité passable ;
- 1 en mauvaise qualité.

Les sources de dégradation de la qualité des eaux de baignade sont généralement liées à une eutrophisation du plan d'eau. Cet enrichissement en nutriments (azote et phosphore) peut provoquer des développements algaux dangereux pour la santé humaine (cyanobactéries). Un assainissement défectueux et une pollution diffuse agricole sont généralement à l'origine de ces perturbations. Il convient également de noter que depuis une décennie plusieurs sites de baignade ont été fermés notamment en raison de problèmes de qualité de l'eau.

A : Eau de bonne qualité	B : Eau de qualité moyenne
Au moins 80% des résultats en Escherichia coli sont inférieurs ou égaux au nombre guide;	Au moins 95% des prélèvements respectent le nombre impératif pour les Escherichia coli , et les Coliformes totaux ;
Au moins 95% des résultats en Escherichia coli sont inférieurs ou égaux au nombre impératif;	Au moins 95% des résultats sont inférieurs ou égaux aux seuils impératifs pour les huiles minérales, les phénols et les mousses .
Au moins 90% des résultats en Streptocoques fécaux sont inférieurs ou égaux au nombre guide;	Les conditions relatives aux nombres guides n'étant pas, en tout ou en partie, vérifiées.
Au moins 95% des résultats en Coliformes totaux sont inférieurs ou égaux au nombre impératif;	
Au moins 80% des résultats en Coliformes totaux sont inférieurs ou égaux au nombre guide;	
Au moins 95% des résultats en sont inférieurs ou égaux aux seuils impératifs pour les huiles minérales, les phénols et les mousses .	
Les eaux classées en catégories A ou B sont conformes aux normes européennes	
C : Eau pouvant être momentanément polluée	D : Eau de mauvaise qualité
La fréquence de dépassement des limites impératives est comprise entre 5% et 33,3%	Les conditions relatives aux limites impératives sont dépassées au moins une fois sur trois.
Il est important de noter que si moins de 20 prélèvements sont effectués pendant toute la saison sur un point, un seul dépassement du nombre impératif suffit pour entraîner le classement de la plage en catégorie C.	Toutes les zones classées en catégorie D une année, doivent être interdites à la baignade l'année suivante.
Les eaux classées en catégorie C ou D ne sont pas conformes aux normes européennes	

Qualité des eaux de baignades Année 2009



NUM_COM	COMMUNE	SITE	2009
CHARENTE			
16132	ETAGNAC	LA FECULERIE	
16270	PRESSIGNAC	LA GUERLIE	
CREUSE			
23074	LE DONZEIL	LE MOULIN	
23165	ROYERE DE VASSIERE	BROUSSAS	
23165	ROYERE DE VASSIERE	MASGRANGEAS	
23165	ROYERE DE VASSIERE	VAUVEIX	
23212	ST MARC A LOUBAUD	LA VAUGELADE	
23096	GUERET	COURTILLE	
23001	AHUN	PLAN D'EAU ROUTE DE LIMOGES	
23004	ANZEME	PECHADOIRE	
23015	AZERABLES	LA CHAUME	
23029	LE BOURG D'HEM	L'AGE	
23036	BUSSIERE DUNOISE	LA VERGNE	
23039	LA CELLE DUNOISE	L'ECLUSE	
23056	CHA TELUS LE MARCHEIX	LE PONT	
23057	CHA TELUS MALVALEIX	PLAN D'EAU DE LA ROUSSILLE	
23101	JOUILLAT	LAVAUD	
23189	ST DIZIER LEY RENNE	LES MOULINS	
23168	SARDENT	MASMENGEAS	
23176	LA SOUTERRAINE	LE CHEIX	
INDRE			
36016	BELABRE	L'ANGLIN	
36035	CHAILLAC	ROCHE GAUDON	
36104	LURAI	RIVIERE CREUSE	
36123	MEZIERES EN BRENNE	BELLEBOUCHE A	
36154	LE PECHEREAU	LE VIVIER	
36157	LA PEROUILLE	DOMAINE MORGARD	
36012	BARAIZE	MONTCOCU	
36032	CEAULMONT	MOULIN DE CHENET	
36062	CUZION	BONNU	
36070	EGUZON CHANTOME	CHAMBON A	
36207	ST PLANTAIRE	FOUGERES A	
36207	ST PLANTAIRE	FOUGERES B	

NUM_COM	COMMUNE	SITE	2009
VIENNE			
86009	ARCHIGNY	ARCHIGNY - PLAN D'EAU COMMUNAL	
86032	BONNEUIL MATOURS	BONNEUIL MATOURS - PARC DE CREMEAUX (LA VIENNE)	
86202	LA PUYE	LA PUYE - PLAN D'EAU COMMUNAL	
86207	LA ROCHE POSAY	LA ROCHE-POSAY (BAIGNADE SUR LA CREUSE)	
86245	ST SAUVEUR	ST SAUVEUR - LES PETITES MINAUDIERES	
86001	ADRIERS	ADRIERS - PLAN D'EAU CHEZ TONY	
86015	AVAILLES LIMOUZINE	AVAILLES LIMOUZINE - CAMPING (LA VIENNE)	
86040	LA BUSSIERE	LA BUSSIERE - LA BERTHOLIERE (LA GARTEMPE)	
86052	CHAMPAGNE ST HILAIRE	CHAMPAGNE ST HILAIRE - PLAN D'EAU DES TROIS FONTAINES	
86064	CHATEAU GARNIER	CHATEAU GARNIER - ETANG COMMUNAL	
86077	CIVAUX	CIVAUX (ETANG COMMUNAL)	
86171	MOUSSAC SUR VIENNE	MOUSSAC - CAMPING (LA VIENNE)	
86188	PAYRE	PAYRE - LES ILES DE PAYRE (LA DIVE DE COUHE)	
86203	QUEAUX	QUEAUX - CAMPING (LA VIENNE)	
86234	ST MARTIN L'ARS	ST MARTIN L'ARS - PLAN D'EAU COMMUNAL (LE CLAIN)	
86236	ST PIERRE DE MAILLE	ST PIERRE DE MAILLE - CHATEAU DE PUYGIRAULT (L'ANGLIN)	
86248	ST SECONDIN	ST SECONDIN - CAMPING LE SERBON (ETANG)	
86233	VALDIVIENNE	VALDIVIENNE - MORTHEMER (ETANG /LA DIVE)	
86017	AYRON	AYRON - PLAN D'EAU DE FLEX (VENDELOGNE)	
86031	BONNES	BONNES (BAIGNADE SUR LA VIENNE)	
86139	LUSIGNAN	LUSIGNAN - CAMPING (LA VONNE)	
86219	ST CYR	ST CYR - PARC DE LOISIRS (ETANG)	
86253	SANXAY	SANXAY - CAMPING (LA VONNE)	
HAUTE-VIENNE			
87006	AZAT-LE-RIS	BAIGNADE DU GRAND ETANG	
87014	BESSINES-SUR-GARTEMPE	SAGNAT	
87045	CIEUX	ETANG DE CIEUX	
87047	COMPREIGNAC	LES CHABANNES	
87053	CROMAC	LAC DE MONDON	
87122	RAZES	SANTROP	
87173	SAINT-PARDOUX	FREAUDOUR	
87002	AMBAZAC	JONAS	
87009	BEAUMONT-DU-LAC	PIERREFITTE	
87009	BEAUMONT-DU-LAC	NERGOUT	
87020	BONNAC-LA-COTE	LEYCHOISIER	
87024	BUJALEUF	SAINTE-HELENE	
87039	CHATEAU-CHERVIX	ETANG DU PUY-CHAUMARTIN	
87040	CHATEAUNEUF-LA-FORET	PLAN D'EAU DE CHATEAUNEUF-LA-FORET	
87051	LA CROISILLE-SUR-BRIANCE	ETANG DE NOUAILHAS	
87066	FLAVIGNAC	SAINT FORTUNAT	
87083	LAURIERE	PONT-A-L'AGE	
87106	NEXON	LA LANDE	
87113	LE PALAIS-SUR-VIENNE	LA SABLIERE	
87117	PEYRAT-LE-CHATEAU	ETANG DU BOURG DE PEYRAT-LE-CHATEAU	
87117	PEYRAT-LE-CHATEAU	AUPHELLE	
87146	SAINT-GERMAIN-LES-BELLES	MONTREAL	
87153	SAINT-JULIEN-LE-PETIT	LA MAULDE	
87167	SAINT-MARTIN-TERRESSUS	PLAN D'EAU DU SOLEIL LEVANT	
87194	SUSSAC	LES SAULES	
87194	SUSSAC	PLAN D'EAU DE SUSSAC	
87046	COGNAC-LA-FORET	PLAN D'EAU DE COGNAC-LA-FORET	
87158	SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	PLAN D'EAU DE SAINT-LAURENT-SUR-GORRE	

U2. Qualité des eaux

U2.3. Carte des activités industrielles

✓ Commentaire général :

La nomenclature économique de synthèse (NES), adoptée par l'Insee en 1994, est une double nomenclature nationale - d'activités économiques et de produits – agrégée. Utilisée pour des analyses économiques, elle permet également d'identifier les principaux domaines d'activités du bassin.

✓ **Base de données ou structure en charge : INSEE.**

✓ Caractéristiques du bassin :

Les entreprises de plus de 50 salariés identifiées par la NES sont réparties sur le bassin de la Vienne de la manière suivante :

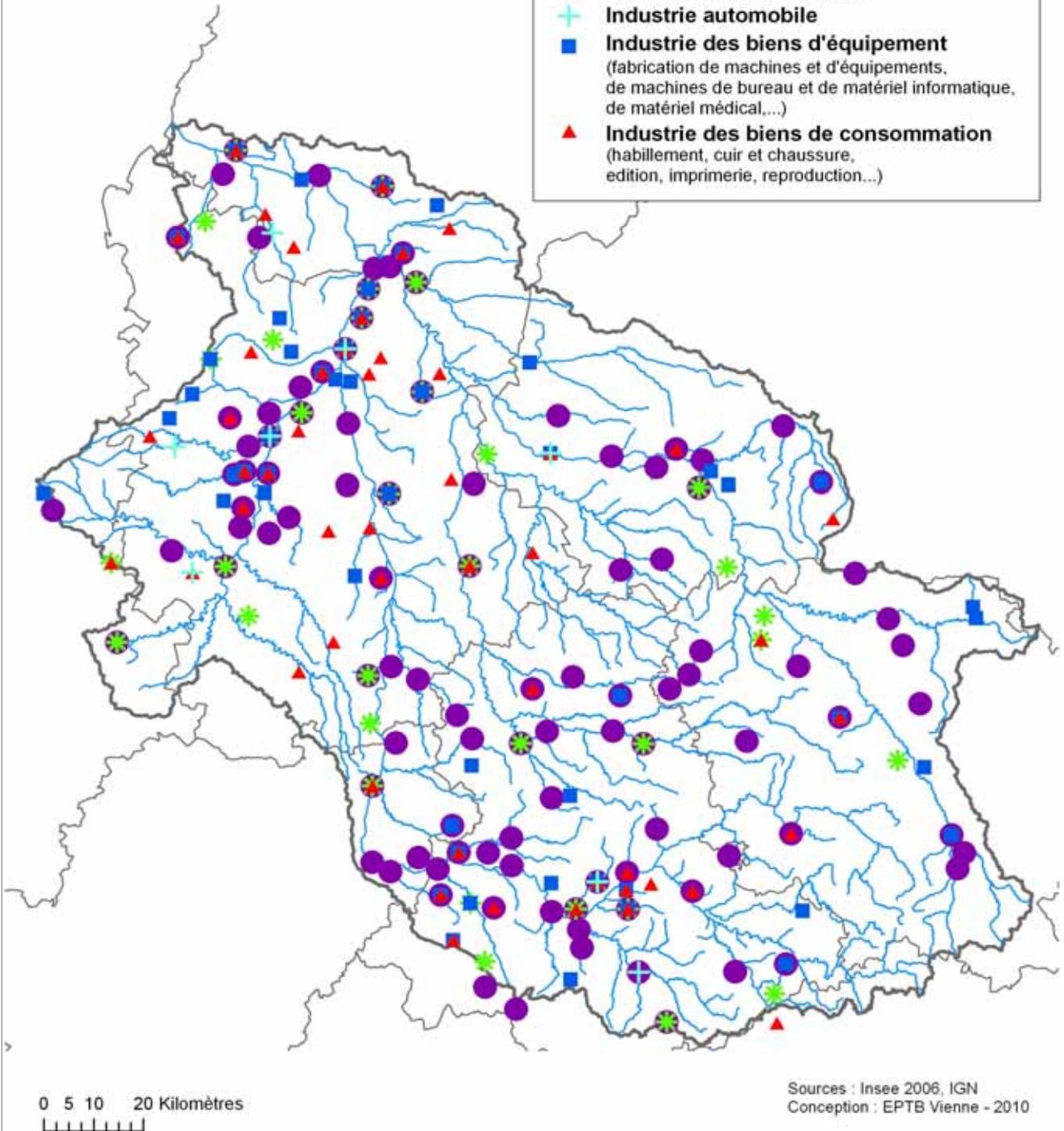
Domaine d'activité	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Industrie agro-alimentaires	54	11,87
Industrie des biens de consommation	107	23,52
Industrie automobile	12	2,64
Industrie des biens d'équipement	76	16,7
Industrie des biens intermédiaires	206	45,27
Total	455	100

L'activité industrielle du bassin de la Vienne est une activité manufacturière qui repose sur de petites et moyennes entreprises. Les principaux domaines d'activité sont l'alimentaire, la fabrication de produits minéraux non métalliques, l'édition – imprimerie et le papier – carton.

Répartition des types d'activités industrielles sur le bassin de la Vienne

Entreprises de plus de 50 salariés

-  **Industrie des biens intermédiaires**
(industrie extractive, textile, travail du bois, papier, carton, chimie, métallurgie,...)
-  **Industrie Agro-alimentaire**
-  **Industrie automobile**
-  **Industrie des biens d'équipement**
(fabrication de machines et d'équipements, de machines de bureau et de matériel informatique, de matériel médical,...)
-  **Industrie des biens de consommation**
(habillement, cuir et chaussures, édition, imprimerie, reproduction...)



U2. Qualité des eaux

U2.4. Carte des rejets domestiques (stations d'épuration)

✓ Commentaire général :

Les rejets domestiques correspondent aux eaux résiduaires urbaines.

L'objectif de ce descripteur est d'identifier les rejets au niveau des stations d'épuration du bassin. Suivant le type de réseaux ; séparatif (eaux usées et eaux pluviales séparées) ou unitaire (eaux usées et eaux pluviales sur le même réseau), la part d'eaux usées et d'eaux pluviales pourra varier d'un rejet à l'autre.

La cartographie des rejets permettra également d'identifier les milieux récepteurs de ces rejets.

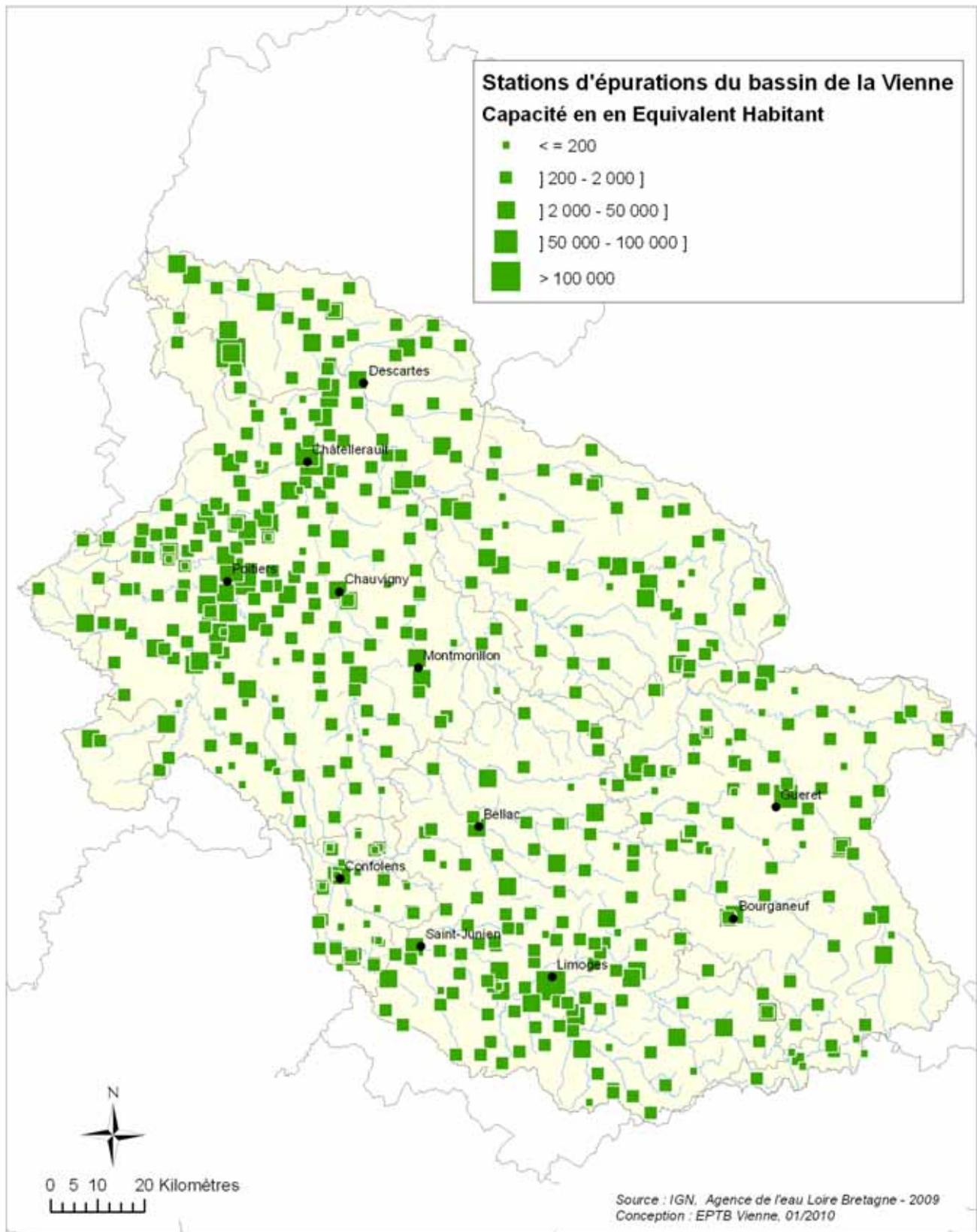
✓ **Base de données ou structure en charge : AELB, SATESE.**

✓ Caractéristiques du bassin :

En 2009, 643 stations sont recensées dans la base de données SANDRE, sur le bassin de la Vienne. Parmi ces stations :

- 10,7% ont une capacité inférieure ou égale à 200 EH ;
- 66,1% ont une capacité comprise entre 200 et 2 000 EH ;
- 23,2% ont une capacité supérieure à 2000 EH.

Stations d'épurations du bassin de la Vienne en 2009

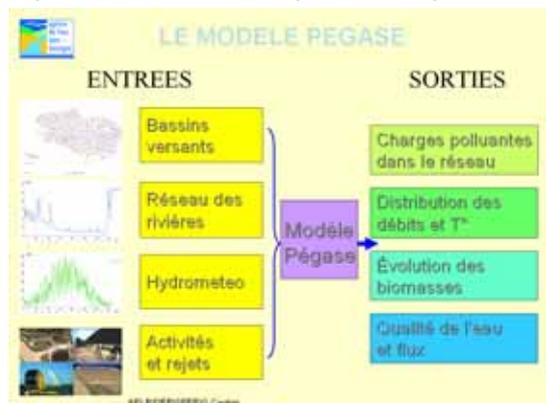


U2. Qualité des eaux

U2.5. Carte des rejets industriels et d'épuration

✓ Commentaire général :

Suivant le type d'activité industrielle, les rejets industriels peuvent engendrer différents types de pollution. Les pollutions majoritaires sont les matières organiques (industrie du papier, carton) et les matières en suspension (agroalimentaire). Il peut également s'agir de pollutions par les matières azotées, les matières phosphorées ou les métaux.



Dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures du SDAGE Loire-Bretagne, l'Agence de l'eau a utilisé un modèle nommé PEGASE (Planification Et Gestion de l'Assainissement des Eaux) permettant de calculer l'impact des rejets et pollutions sur le milieu.

Les caractéristiques des rivières et du bassin sont intégrées dans cette modélisation.

L'aspect « activités et rejets » concernent les rejets domestiques, industriels, d'élevage (pollution considérée comme ponctuelle) et les apports des sols selon les types d'occupation du sol (prairies, culture, forêts...) (pollution considérée comme diffuse).
Certaines données sont susceptibles de modifications ultérieures.

- ✓ **Base de données ou structure en charge :** AELB (service redevance), DREAL, Structure porteuse.

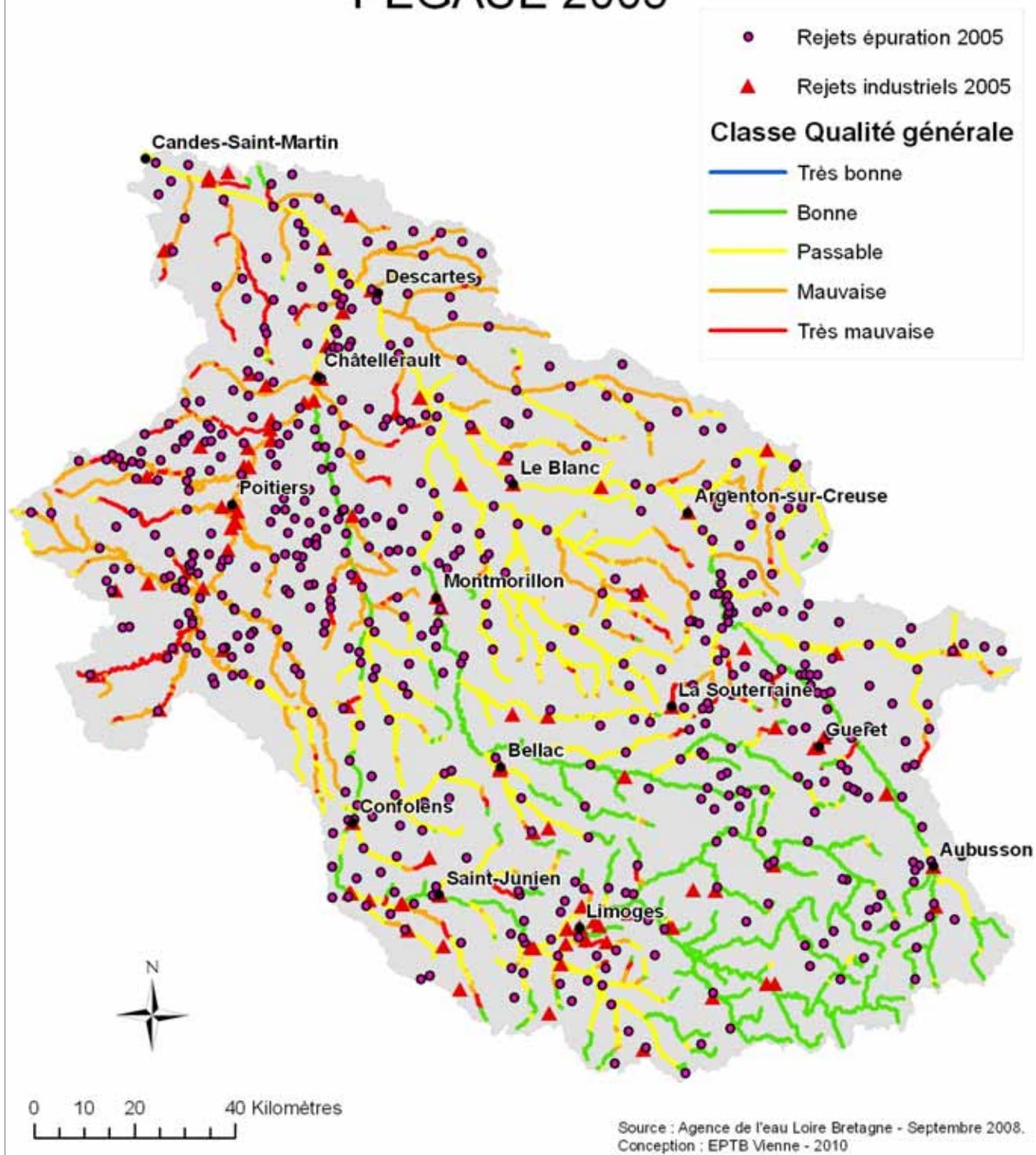
✓ Caractéristiques du bassin :

La modélisation PEGASE permet de mettre en évidence la qualité de l'eau en la linéarisant par tronçons de cours d'eau selon les classes de qualité SEQ-Eau et ce, par type de pollution.

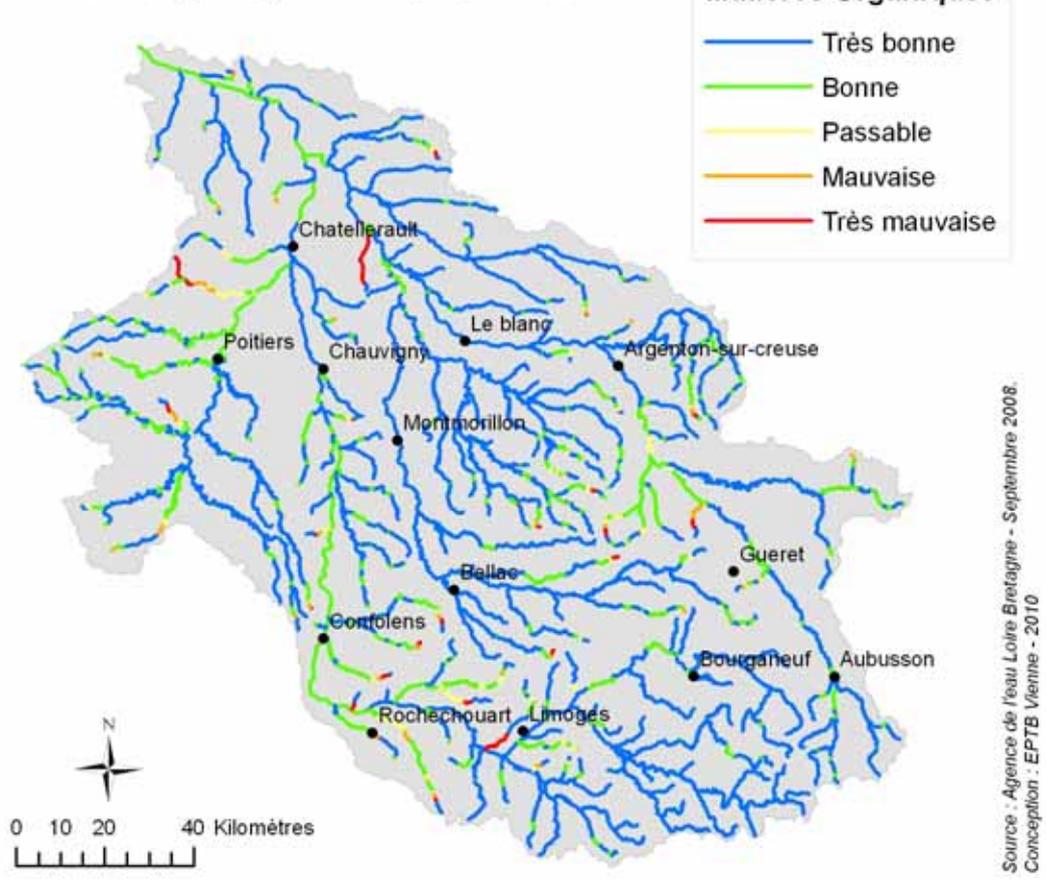
De façon systématique, sur le bassin de la Vienne, la qualité générale modélisée du bassin est bonne sur la partie amont, variable sur la partie médiane et globalement mauvaise sur la partie aval du bassin.

Les cartes suivantes présentent la modélisation PEGASE par type d'altération.

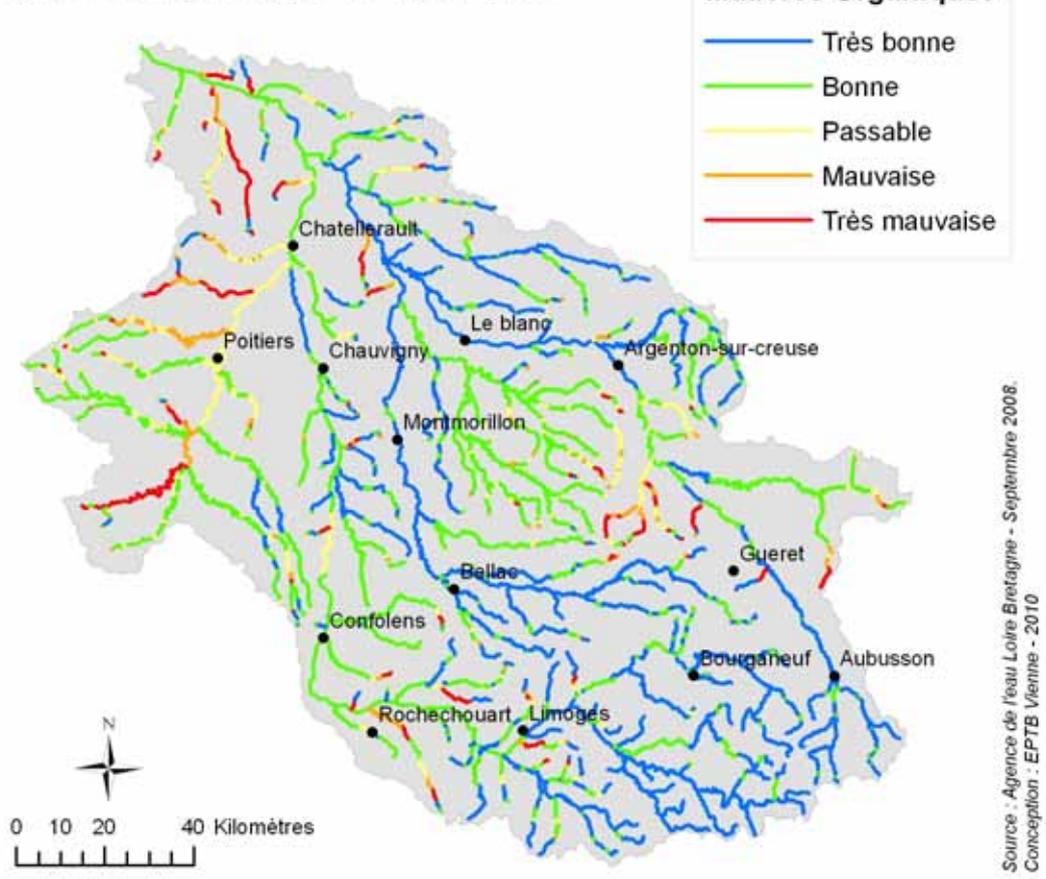
Rejets industriels et d'épuration PEGASE 2005

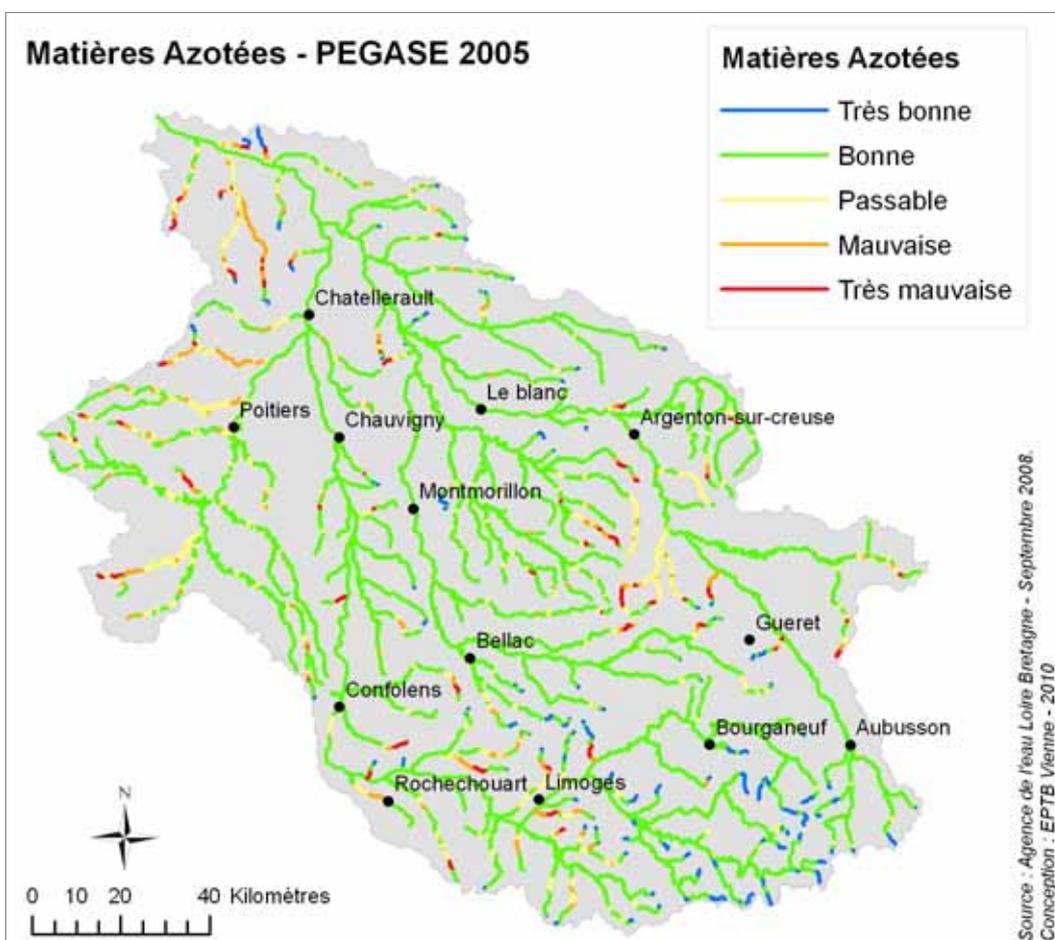
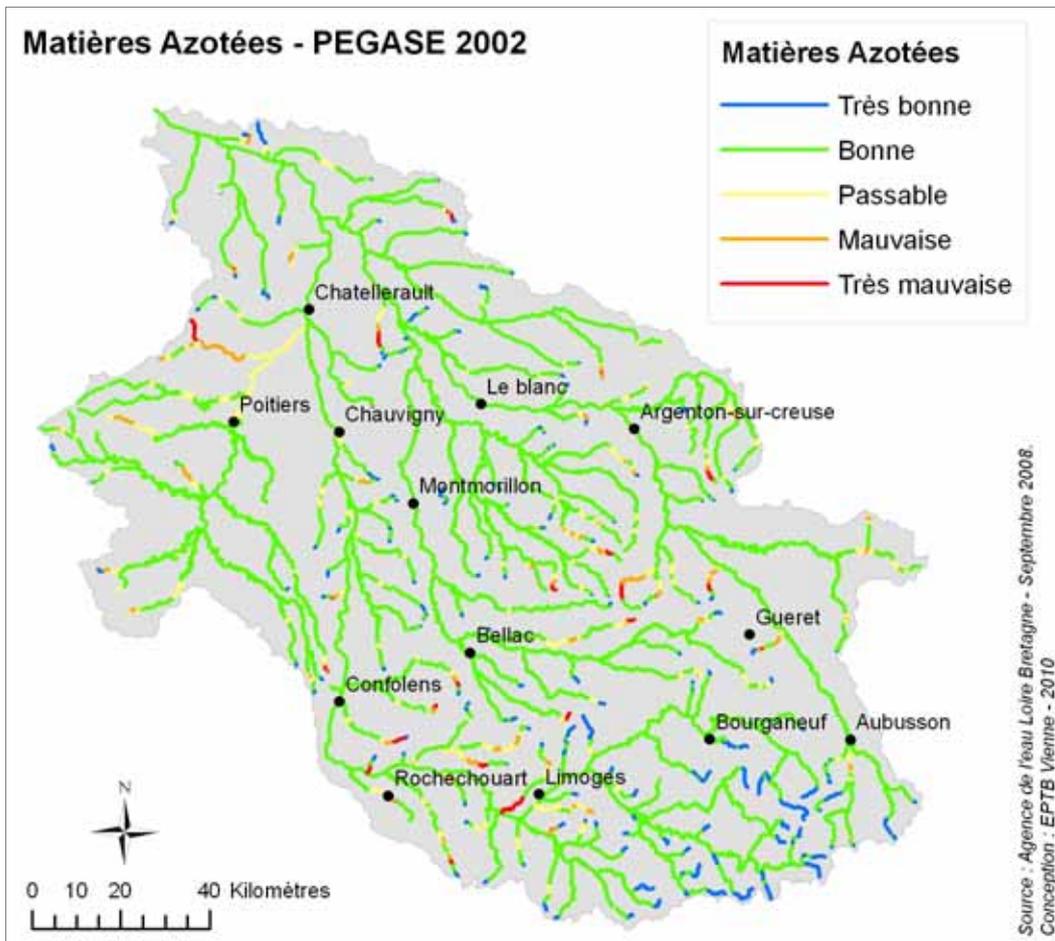


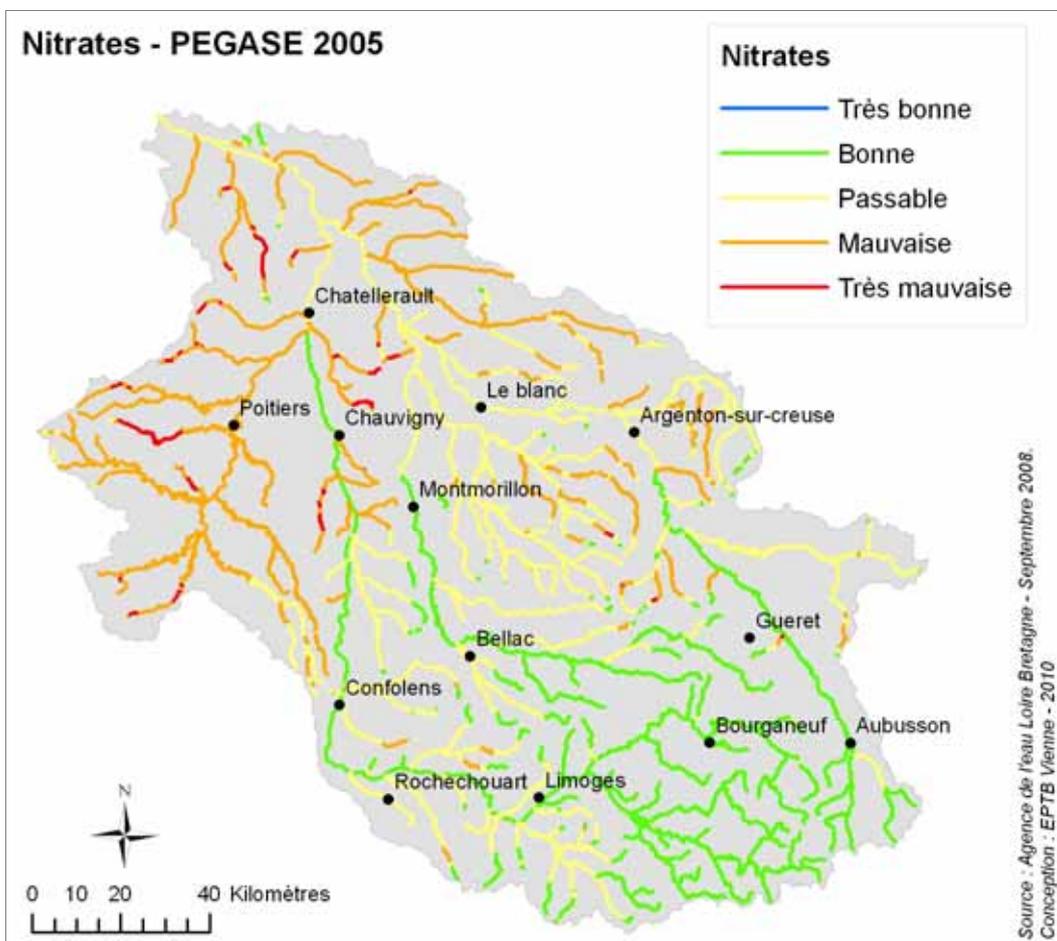
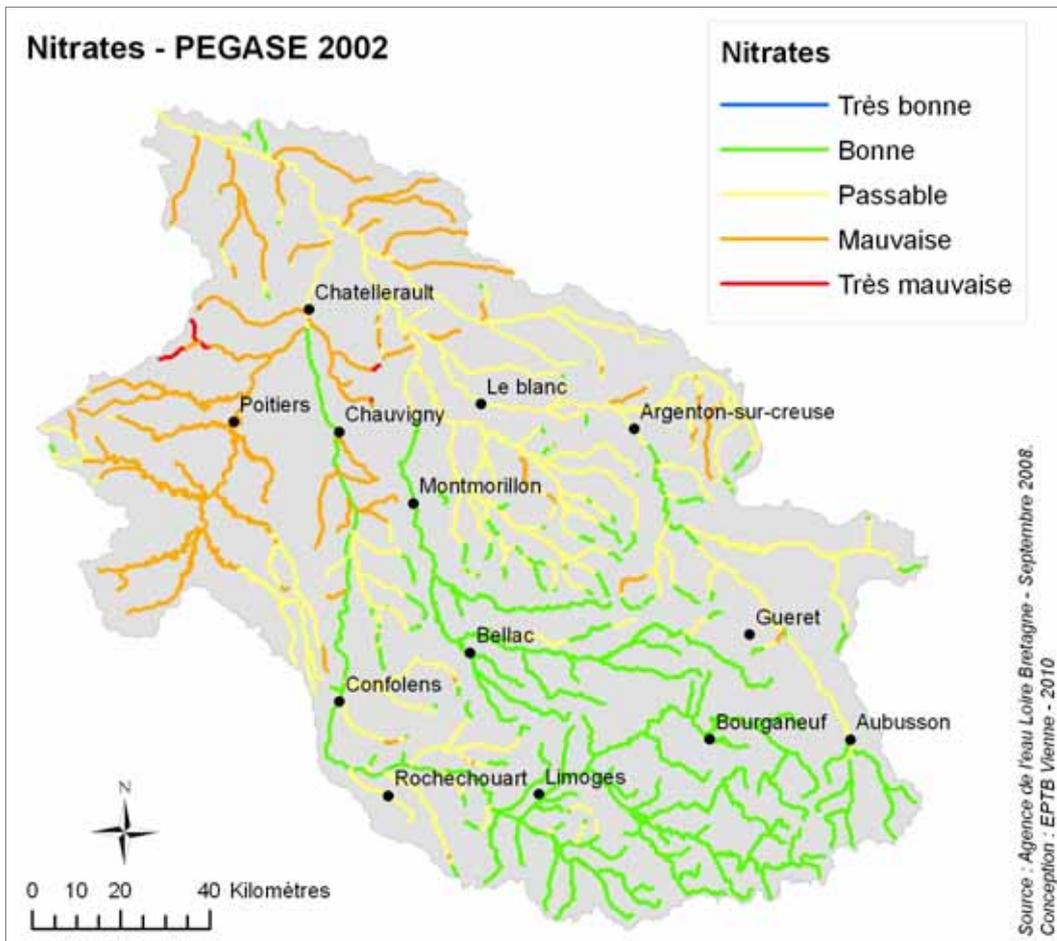
Matières Organiques - PEGASE 2002

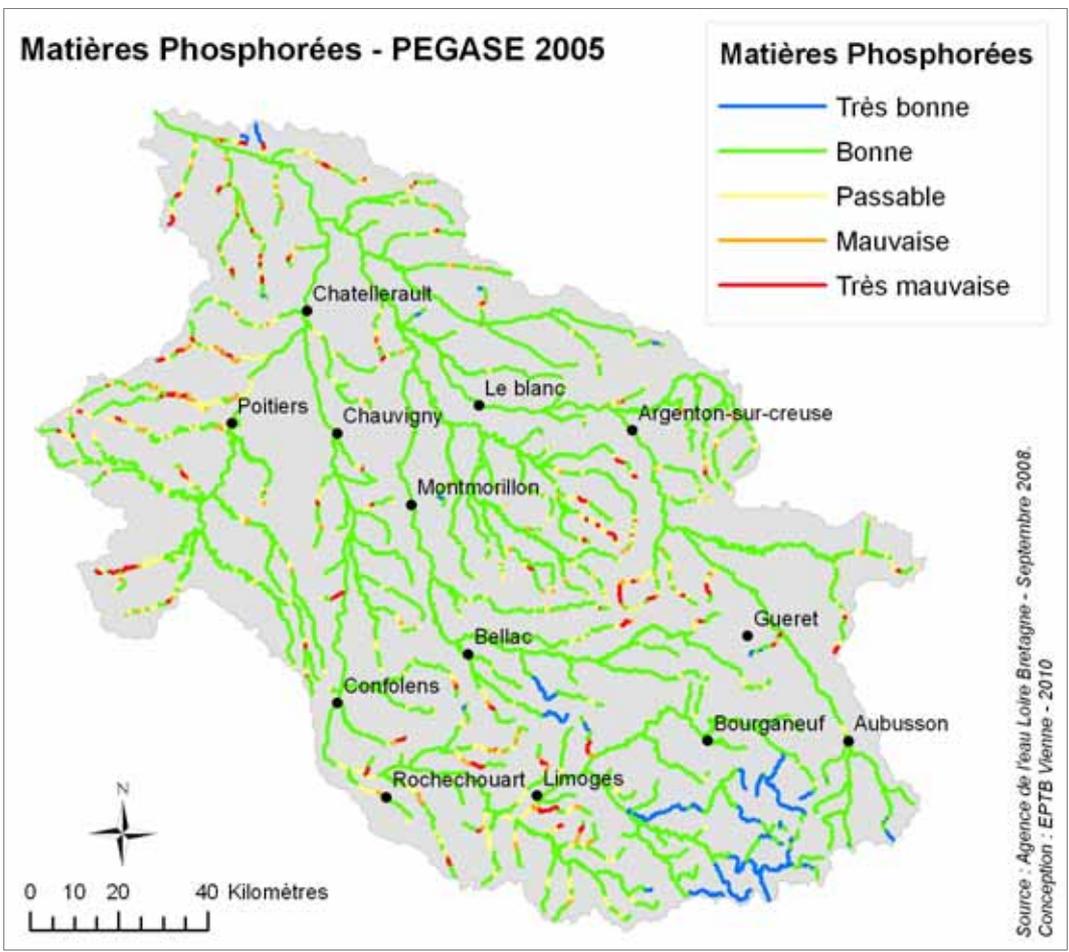
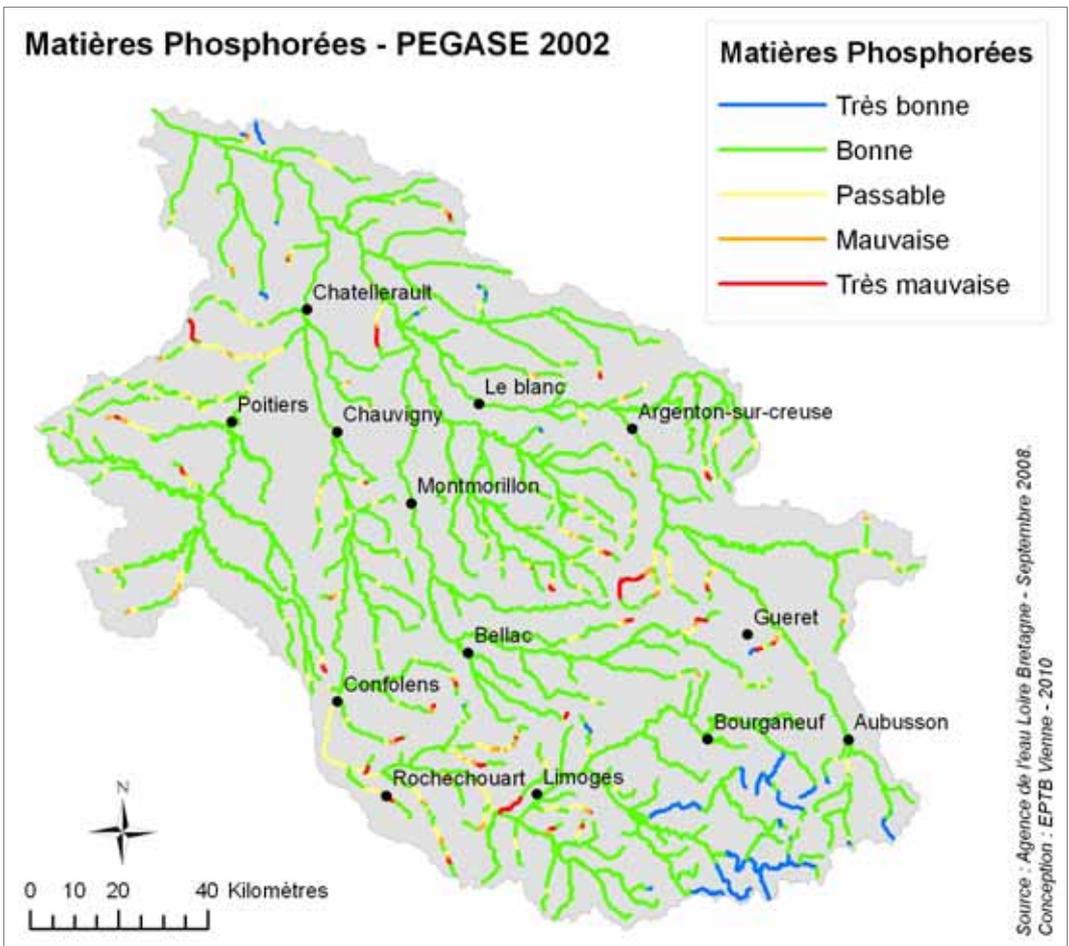


Matières Organiques - PEGASE 2005









U3. Quantité d'eau

U3.1. Carte et tableaux des prélèvements en eaux de surface et souterraines (AEP, Irrigation, Industrie)

✓ Commentaire général :

Au travers des redevances qu'elle perçoit, l'Agence de l'eau Loire - Bretagne recense les principaux prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines pour les 3 usages suivants :

- irrigation,
- AEP,
- Industrie.

Les informations collectées en 2009 correspondent aux données de l'année 2007 (décalage lié à l'intégration des données au niveau des services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne). Les données pour l'année 2007 semblent erronées en ce qui concerne l'AEP et l'irrigation, elles ne sont donc pas présentées dans ce tableau de bord.

✓ **Base de données ou structure en charge : AELB.**

✓ Caractéristiques du bassin :

L'eau présente sur le bassin de la Vienne est le support de nombreux usages. Les données suivantes concernant l'année 2006.

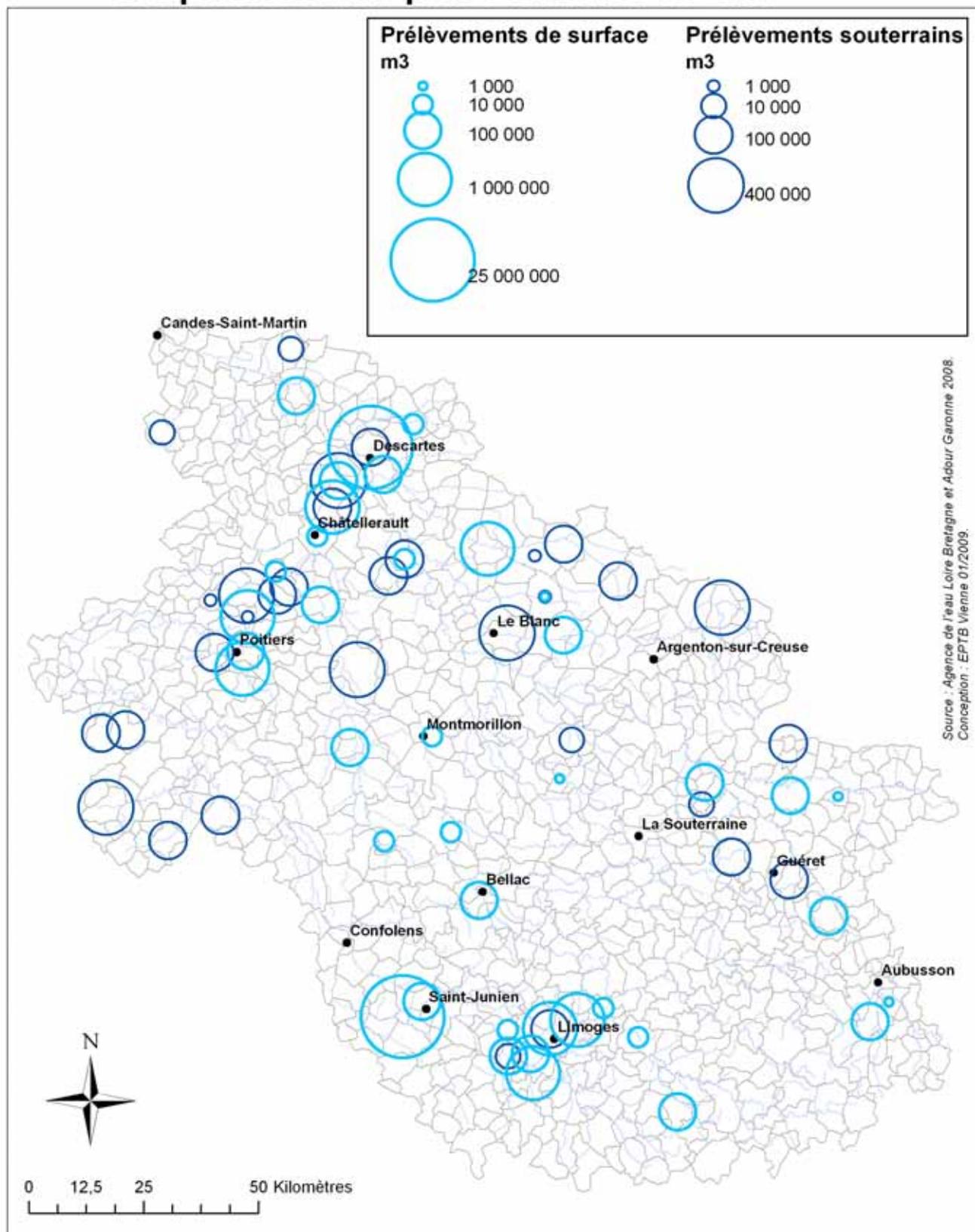
Le volume total prélevé pour l'année 2006 est d'environ **166 millions de m³** avec :

- **18 %** de ce volume destiné à l'usage **industriel**,
- **45%** à l'usage « **eau potable** »,
- **37 %** à l'usage **irrigation**.

Pour les prélèvements AEP, les données ne comprennent pas les départements de l'Indre et des Deux-Sèvres, les valeurs sont donc minorées.

Les cartes et graphiques suivants vous présentent le détail des prélèvements pour chacun de ces usages.

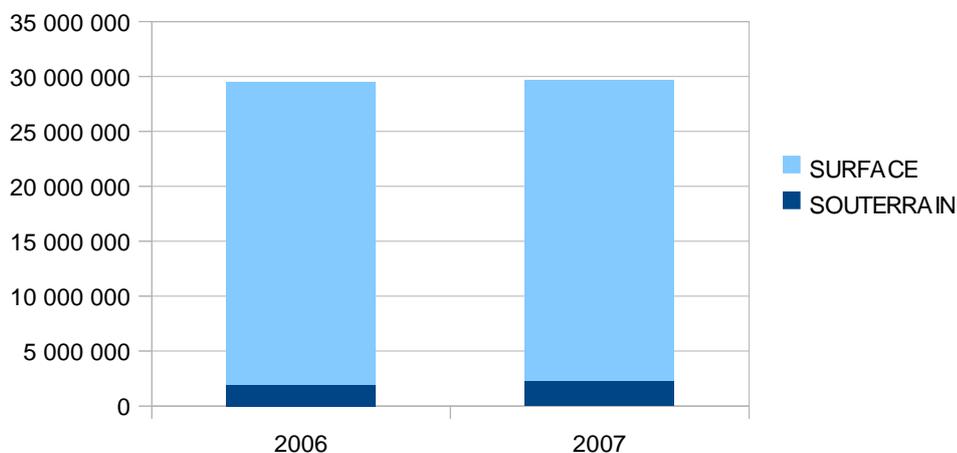
Les prélèvements pour l'industrie en 2006



- Le volume moyen des prélèvements pour l'industrie de 2006 à 2007 est d'environ **29,6 millions de m³**.
- En **2006**, les prélèvements annuels destinés à l'industrie représentent **29,5 millions de m³**, dont 94 % proviennent des eaux de surface.

Evolution des prélèvements pour l'industrie de 2006 à 2007

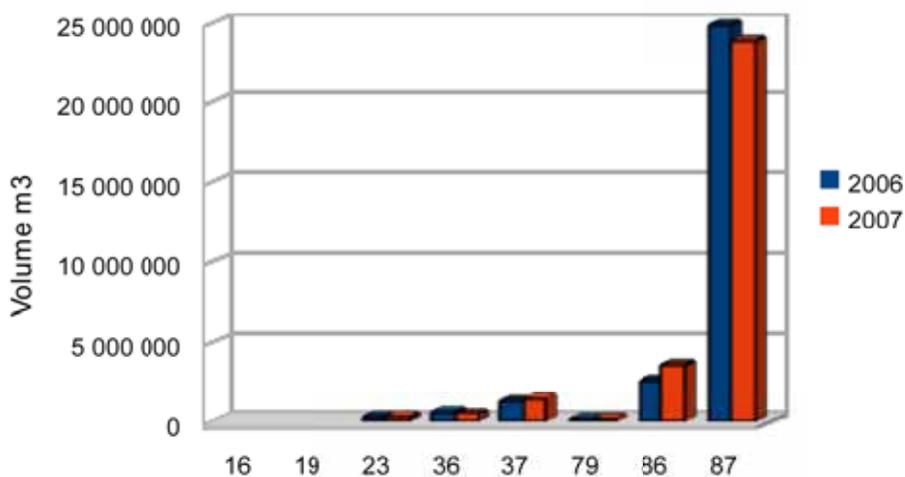
Sources : Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire-Bretagne



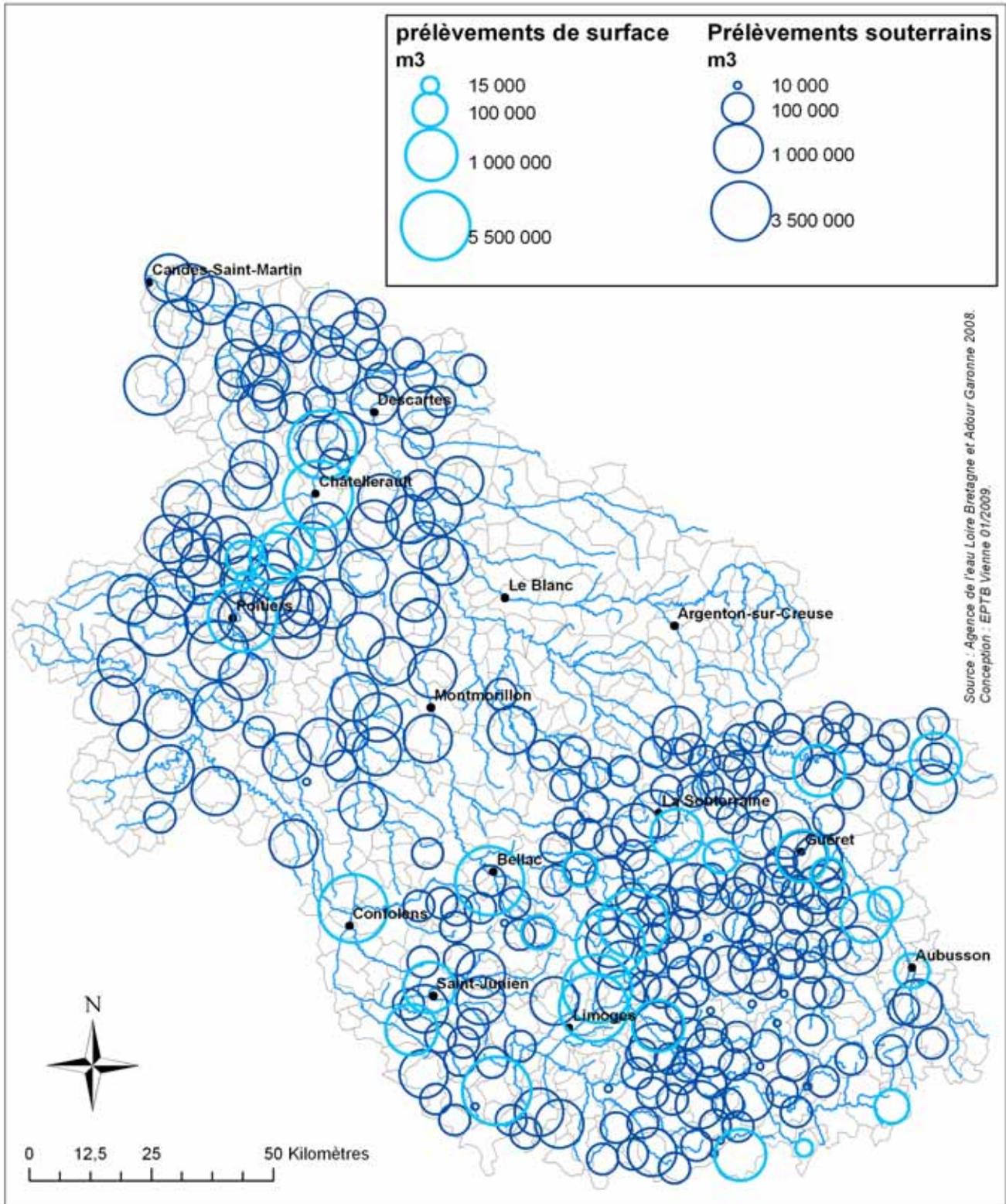
- En 2006, 84 % des prélèvements pour l'industrie ont lieu principalement sur le département de la Haute-Vienne (papeteries de Saillat-sur-Vienne).

Prélèvements pour l'industrie de 2006 à 2007 par départements

Sources : Agences de l'eau



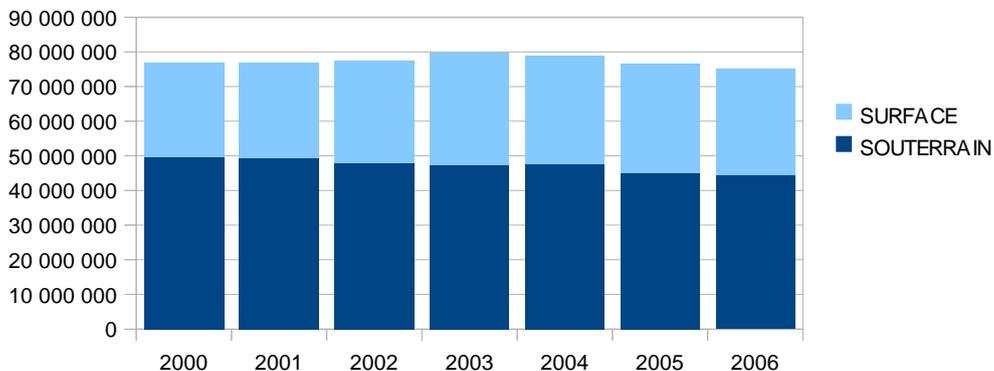
Les prélèvements pour l'AEP en 2006



- Le volume moyen des prélèvements pour l'eau potable de 2000 à 2006 est d'environ **77,4 millions de m³** (départements de l'Indre et des Deux-Sèvres exclus).

- En **2006**, les prélèvements annuels destinés à l'alimentation en eau potable représentent **75,2 millions de m³**, dont 59 % proviennent des eaux souterraines et 41 % des eaux de surface. Il s'agit principalement de petits captages de sources et sur rivière en région Limousin (socles granitique) et de pompages en nappes souterraines et sur cours d'eau en région Poitou-Charentes et Centre.

Evolution des prélèvements pour l'AEP de 2000 à 2006 sur les communes du Limousin et de Poitou-Charentes contenues dans le bassin de la Vienne

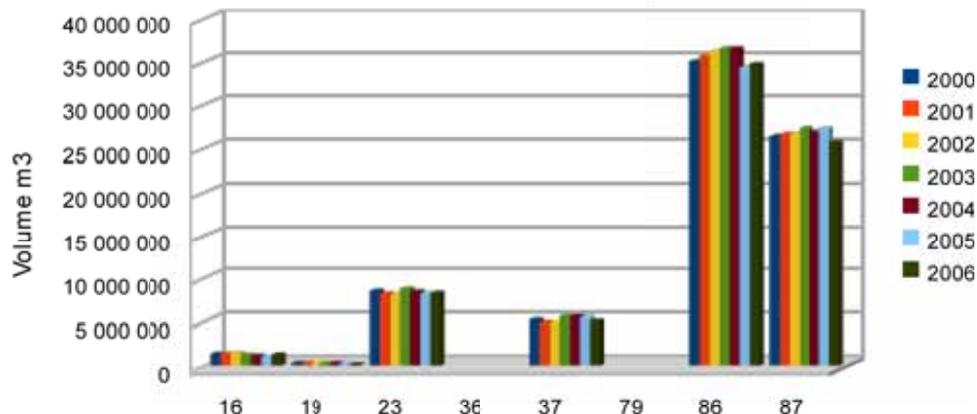


Après une hausse de 3,6 % entre 2000 et 2003, les prélèvements destinés à l'eau potable ont diminué de 6% entre 2003 et 2006.

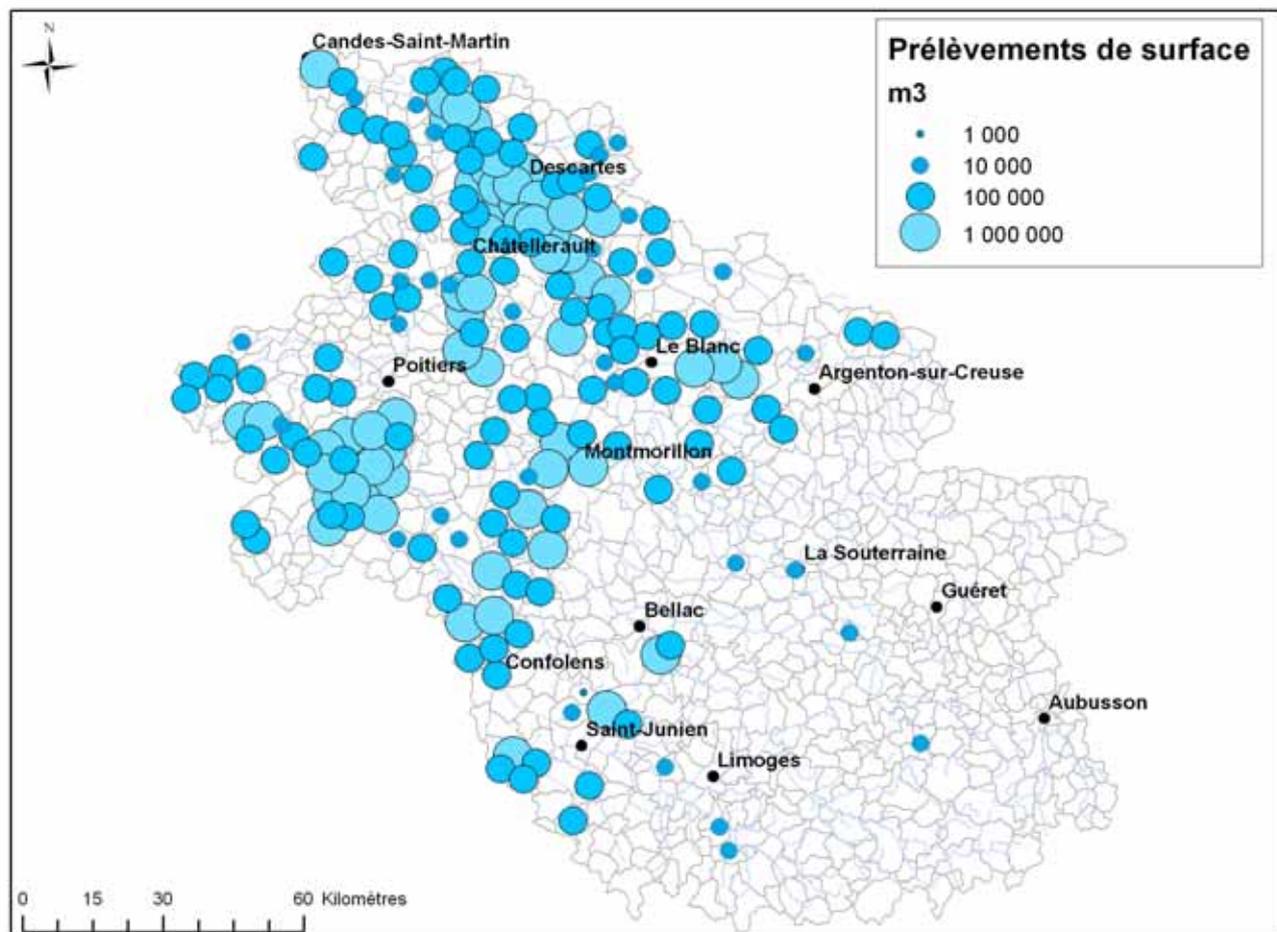
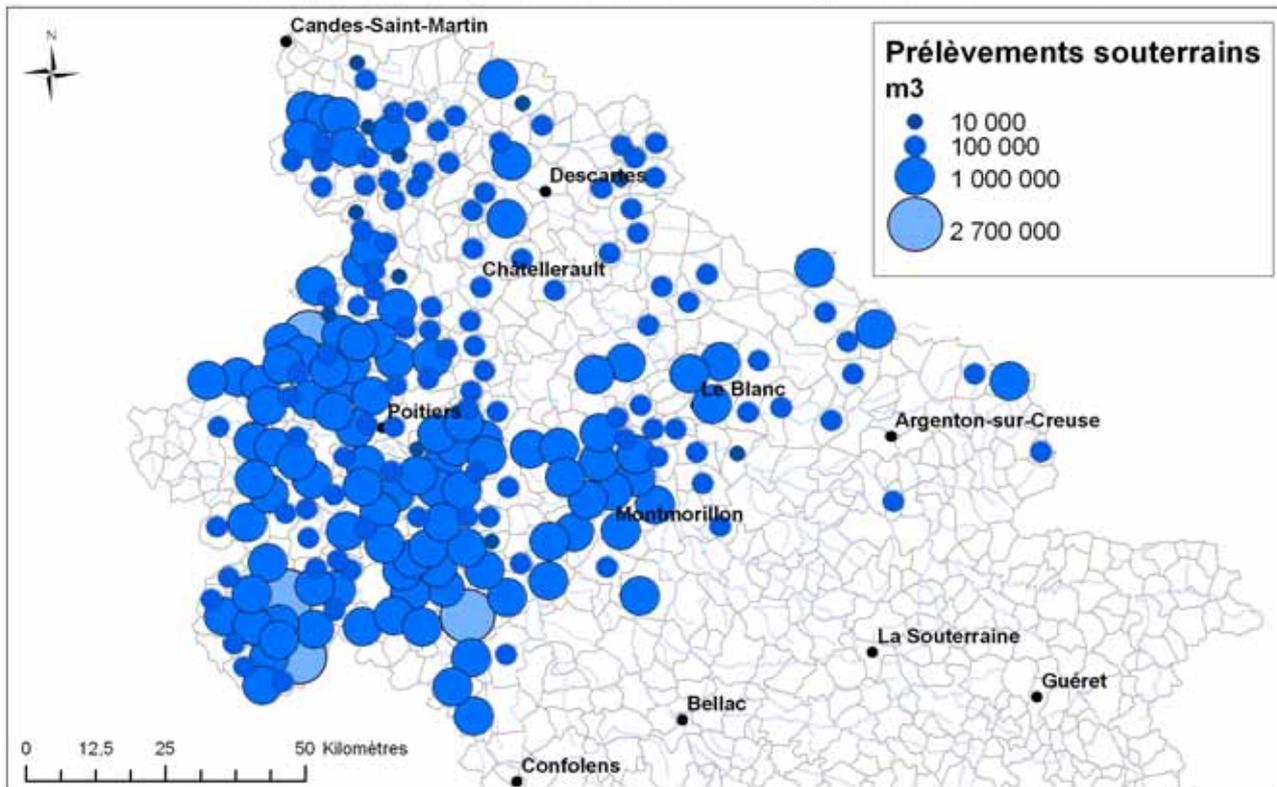
- En 2006, 80 % des prélèvements pour l'eau potable ont lieu principalement sur les départements de la Haute-Vienne et de la Vienne. Ce résultat est en corrélation avec la répartition de la population.

Prélèvements pour l'AEP de 2000 à 2006 par départements

Sources : Agences des l'eau



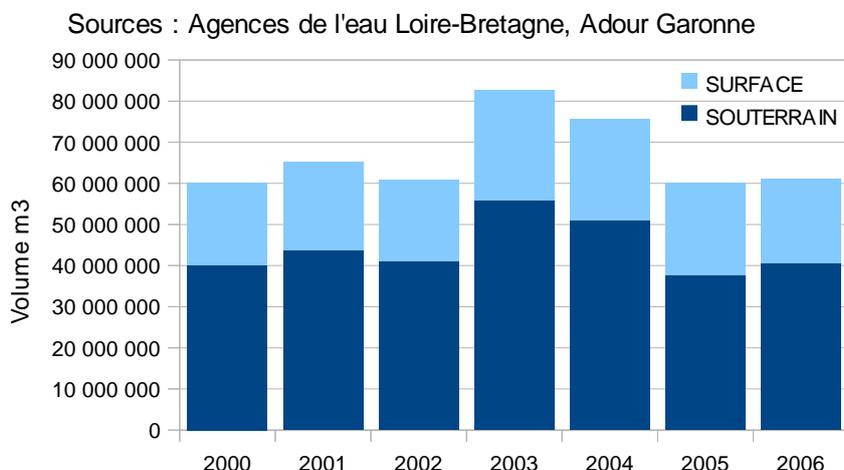
Les prélèvements pour l'irrigation en 2006



Source : Agence de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne 2008. Conception : EPTB Vienne 01/2009.

- Le volume moyen des prélèvements pour l'irrigation de 2000 à 2006 est d'environ **66,7 millions de m³**.
- En **2006**, les prélèvements annuels destinés à l'irrigation représentent **61 millions de m³**, dont 67 % proviennent des eaux souterraines et 33 % des eaux de surface.

Evolution des prélèvements pour l'irrigation de 2000 à 2006 sur le bassin de la Vienne



- En 2006, les prélèvements pour l'irrigation ont majoritairement lieu, sur le bassin de la Vienne, dans les départements de la Vienne (72 %), de l'Indre-et-Loire (11,5 %) et des Deux-Sèvres (8,8 %).

Prélèvements pour l'irrigation entre 2000 et 2006

